



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION, DE MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES ET D'ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS RESEAU ET SECURITE - LOT N°2 : EQUIPEMENTS SECURITE, PASSE AVEC LA SOCIETE MIND TECHNOLOGIES

**DÉCISION N° DM-26-095
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 24 octobre 2025 relatif à l'acquisition, le maintien en conditions opérationnelles et l'assistance à l'exploitation des équipements réseau et sécurité (2 lots) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 février 2026 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société MIND TECHNOLOGIES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Acquisition, maintien en conditions opérationnelles et assistance à l'exploitation des équipements sécurité ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MIND TECHNOLOGIES, sise 68/70 avenue de Saint-Mandé – 75012 PARIS, représentée par Monsieur Amar ZENDIK, Président, le marché d'acquisition, de maintien en conditions opérationnelles et d'assistance à l'exploitation des équipements réseau et sécurité – Lot n°2 : Equipements sécurité.

Les prestations sont traitées à prix mixtes :

- prix forfaitaires (couvrant la maintenance des équipements de sécurité et le pilotage du marché) pour un montant annuel de 14 844,72 € HT (pour la 1^{ère} année), 25 726,15 € (pour la 2^e année), 25 043,93 € HT (pour la 3^e année) et 24 395,82 € HT (pour la 4^e année), soit un montant total pour les 4 ans de 90 010,62 € HT ;
- prix unitaires inscrits dans un bordereau des prix unitaires, dont le montant maximum annuel s'élève à 40 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260225-lmc1H13862H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/02/2026
Date de Publication : 25/02/2026